

COMMISSION DE CONTROLE, Mer

I. Mission

Veiller à l'application du Code des régates mer, du règlement de la régates et de la Réglementation Sportive de l'année en cours (disponible sur le site de la FFA, rubrique Compétitions > Réglementation sportive). Etre le principal point de communication avec les rameurs, entraîneurs et public en général.

II. Lieux d'exercice

- Plage, cale de mise à l'eau pour l'embarquement et le débarquement
- Parc à bateaux
- Locaux de pesée

III. Matériel

- Table d'emargement et tente pour protéger les documents en cas d'intempéries
- Programme à jour, stylos et support dur pour faciliter l'écriture
- 2 liaisons radio : une pour le Responsable, une pour la pesée
- Heure officielle de la régates
- Balances certifiées avec indication de tolérance pour la pesée des barreurs (fournies par organisateur ou fédération)
- Mégaphone (facultatif)

IV. Procédures à la Commission de Contrôle

a. **Responsable de la Commission de Contrôle**

- A poste environ 40mn avant la première course, il prend contact pour vérifier les liaisons avec le président du jury, le starter, la pesée
- Il organise les différents postes de contrôle (délimitation et occupation de la plage par exemple), coordonne les actions, vérifie le contrôle de l'emargement de tous les équipages (embarquement et débarquement)
- Il prévient le Starter en cas d'anomalie (pesée en retard, équipage non présenté...).
- Il informe rapidement les différents arbitres de la Commission si interdiction d'embarquer
- Il peut aider les escortes de l'organisation à identifier les compétiteurs désignés pour le contrôle antidopage

b. **Membres de la Commission de Contrôle** Chapitre IV, Art. 23-3-c

A l'embarquement :

i. **Contrôle du matériel**

Les éléments de sécurité en priorité, puis mesurez uniquement si vous avez un fort doute :

- Vérifier les éléments de sécurité : gilets à bord du bateau (autant que de rameurs), bout de remorquage (disponible par un rameur une fois à bord) et port du gilet par le barreur.
- Vérifier l'exactitude du numéro du bateau. Rester vigilant dans le cas de plusieurs équipages d'un même club dans une même épreuve.
- Conformité des cale-pied : planche de pieds ou de chaussures qui permettent au rameur de se dégager du bateau sans l'aide des mains, dans les délais les plus brefs.
- Absence dans le bateau d'appareils permettant de communiquer avec l'extérieur pendant la course
- Conformité de la publicité : rien sur le premier mètre (art 16.1) de la pointe avant de l'embarcation. Voir aussi Chapitre VI pour le détail de la publicité possible sur les avirons et vêtements. Aucune règle sur la coque.
- Conformité de l'épaisseur des palettes pointe 5mm, couple 3mm. Ces mesures doivent être prises respectivement à 3mm et 2mm de l'extrémité de la palette. Si des palettes semblent manifestement trop usées et donc dangereuses, faire la remarque à l'entraîneur.

ii. Contrôle d'identité des compétiteurs (**aléatoire**)

- Contrôler l'identité en demandant une pièce d'identité avec photo ou la licence. Ceci peut être présenté sur équipement électronique (par exemple, tablette ou smartphone). En cas d'anomalie, prévenir le Responsable de la Commission et, le cas échéant, interdire au bateau de partir au départ ou le disqualifier si le contrôle est effectué après l'épreuve.
- Si le compétiteur n'a pas de pièce d'identité, il peut la présenter ultérieurement (lui demander par exemple sa date de naissance pour un premier niveau de contrôle).

Remarque : rappelez-vous que des femmes peuvent concourir dans les épreuves Homme

Remarque: le contrôle des licences est à la charge de l'organisateur, mais attention aux remplacements

iii. Contrôle de pesée

- Contrôle des tickets de pesée des barreaux
- Contrôle emplacement de la tare (si existe) à proximité immédiate du barreau

Remarque : toutes les épreuves Homme indiquées comme J18, J17 ou Senior sur le programme demandent automatiquement un poids de barreau à 55kg, quels que soient les participants qui y concourent.

iv. Et aussi

- Surveiller les horaires des épreuves
- Surveiller le respect de la zone d'embarquement (attention à l'étalement sur la plage et la relation aux éventuels autres usages)
- Surveiller le sens de circulation
- Savoir-être : soyez poli et pédagogue. Prenez votre rôle au sérieux, la Commission de Contrôle est le seul endroit où il est possible de résoudre les problèmes avant d'aller sur l'eau

Au débarquement

- Contrôler le poids des bateaux à la demande du Président de Jury
- Surveiller le sens de circulation
- Vous pouvez aussi :
 - Vérifier la place et le poids de la surcharge du barreau
 - Vérifier les identités
- Dans le cas de contrôle antidopage, vous aidez les escortes à identifier les compétiteurs désignés

V. Résumé des tâches de la Commission de Contrôle

- Contrôle d'identité des compétiteurs (pièce d'identité ou licences avec photo) .
- Pesée des barreaux (cf. Annexe 1)
- Contrôle de la pesée et de la surcharge éventuelle (cf. Annexe 1), et vérification du ticket de pesée.
- Contrôle des éléments de sécurité des bateaux et absence de moyens de transmission.
- Contrôle des numéros de coque des bateaux et pointage des équipages.
- Présence et emplacement de la surcharge des barreaux (au plus près de ce dernier, sans pour autant entraver sa sortie de l'embarcation en cas de chavirage).
- Surveillance des sens de circulation (avoir porte-voix à disposition) et des horaires d'embarquement
- Contrôle de la publicité
- Pesée des bateaux

Remarque : l'accompagnement de compétiteurs désignés au contrôle anti-dopage est à la charge d'une escorte de l'organisation. Les arbitres au contrôle peuvent néanmoins l'aider à identifier les équipages (rameurs, embarcations) tirés au sort.



VI. **ANNEXE : Pesées**

a. **Matériel**

- Balances (2 balances, précises à 50 ou 100g si possible) dont la régularité est vérifiée en pesant plusieurs fois le même poids
- Stylos et marqueurs en état de marche
- Programme à jour
- Outil coupant pour couper fils de fermeture des sacs de tare
- Liaison radio en état de marche
- Planche d'étiquettes (en double) pré-imprimées indiquant le nom et le numéro de l'épreuve, la catégorie, le numéro de dossard, le nom du barreur, un champ pour le poids de corps et un champ pour le poids de la tare. A défaut, papier libre ou programme
- Petits cartons pour coller l'étiquette remise au barreur (meilleure solidité)
- Bac à sable sec ou graviers pour les tares des barreaux à proximité du local de pesée (pas d'eau !)
- Sacs plastique souples et résistants pour contenir le sable ou gravier des tares et des colliers (type rilsan) pour fermeture définitive de ceux-ci

b. **Procédure de pesée des barreaux** Chapitre V, Art. 30, Alinéa 1

Les pesées sont effectuées dans l'ordre d'arrivée des concurrents. Si plusieurs barreaux se présentent en même temps, l'ordre de passage devient par ordre des départs.

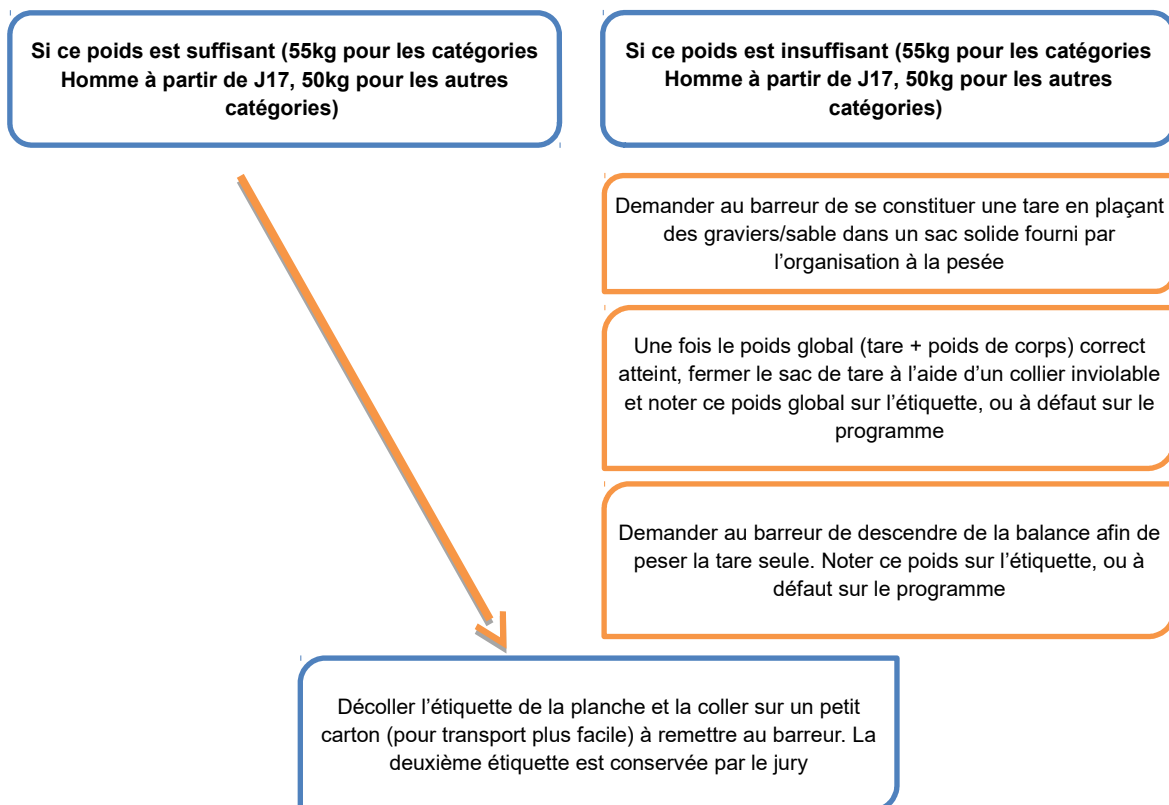
Un barreur n'est pesé qu'une fois par jour. Si un barreur concourt dans plusieurs épreuves, il doit se présenter entre deux heures et une heure avant la première course à laquelle il participe. Il recevra un ticket de pesée pour chaque épreuve, et une tare différente pour chaque épreuve, le cas échéant (50 ou 55 kg).

i. Organisation

- Etre au minimum 2
- Une personne « prépare » (surveille les arrivées/retards et peut demander appel aux retardataires par le commentateur, contrôle les identités et annonce, effectue la pesée et annonce)
- Une personne « rédige » (trouve le nom du barreur dans la liste pré-imprimées ou le programme et écrit les poids annoncés)
- Soyez efficaces et proactifs, et adaptez-vous au contexte des lieux

ii. Procédure

- A l'arrivée d'un barreur, demander sa carte d'identité ou licence
- Trouver le barreur dans la liste des étiquettes pré-imprimées, ou à défaut dans le programme
- Vérifier les horaires de pesée (entre 1h et 2h avant la première course à laquelle le compétiteur participe)
- Demander au barreur de se peser en tenue de compétition (sans gilet de sauvetage, ni coupe vent, veste de quart ou chaussures...)
- Annoncer et noter le poids de corps ainsi que le poids de la tare sur l'étiquette, et (ou à défaut) sur le programme



Remarque 1 : Si un barreur ne se présente pas à temps à la pesée, il reçoit un avertissement (se mettre en contact avec la Commission de Contrôle pour qu'elle vous envoie les barreaux non pesés avant embarquement).

Remarque 2 : Le barreur ne signe pas son étiquette.

Rappel : Le barreur est admis sans distinction de sexe, ni d'âge ([Chapitre V, Art. 31](#))